

000005



# MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord  
Arrondissement de Valenciennes  
Canton d'Anzin

Envoyé en préfecture le 05/03/2022  
Reçu en préfecture le 05/03/2022  
Affiché le   
ID : 059-215902073-20220305-5\_2022-DE

**OBJET :**

PROJET DE  
« VIDEO  
PROTECTION »

CONSEIL RÉGIONAL  
DES « HAUTS-DE-  
FRANCE »

DEMANDE DE  
SUBVENTION

PLAN DE  
FINANCEMENT  
PREVISIONNEL HORS  
TAXES

Date de la convocation  
Le 18 Février 2022

Nombre de conseillers en  
exercice : 27

Délibération rendue exécutoire  
transmise en Sous-Préfecture le  
05 Mars 2022  
publiée ou notifiée le  
08 Mars 2022

Document certifié conforme,  
Le Maire, *empêché*

*Paul*  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint au



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT**

**Séance ordinaire du 25 FEVRIER 2022**

*L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt Cinq Février à Dix-huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée aux portes de l'Hôtel de Ville conformément à la loi.*

**Etaient présents :** Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Daniel HERLAUD, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Jean-Claude LIETARD, Jean-Luc BULENS, Mmes Corinne WISNIEWSKI, Monique PASSET, Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, MM. Benjamin LECLERCQ, Cédric LATOUCHE, Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Tiffanie SURIA.

**Excusés :** M. Michel RENARD (Pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET), Mmes Annie NOTELET (Pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), Sylviane DEBOSZ (Pouvoir à Mme Monique PASSET), Patricia DURIEUX (Pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), M. Didier MARMIGNON (Pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Mme Sandrine PONCHANT (Pouvoir à Mme Corinne WISNIEWSKI), MM Romuald CHANTREL (Pouvoir à Mme Evelyne LEGRAND), Anthony HERNANDEZ (Pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI), Mme Virginie BERNUS (Pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL).

**Absents :** M. Benamar TOUATI.

**Secrétaires de séances :** Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL.

Madame le Maire donne lecture du cadre juridico-administratif ;

000005

Envoyé en préfecture le 05/03/2022

Reçu en préfecture le 05/03/2022

Affiché le Territoriales, SLO

ID : 059-215902073-20220305-5\_2022-DE

VU le Code Général des Collectivités

VU le Code de la sécurité intérieure et notamment les articles L 223-1 à L 223-9, L 251-1 à L 255-1, et les articles R 251-1 à R 253-4 qui précisent les conditions de mise en œuvre de la vidéo-protection ;

VU la délibération N° 2022.00500 du Conseil Régional des « HAUTS DE FRANCE » relatif au dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements numériques de vidéo-protection pour la sécurité des habitants de la Région des « HAUTS DE FRANCE » ;

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune a décidé, en 2014, de se doter d'un dispositif de vidéo-protection permettant d'assurer la sécurité sur 3 (TROIS) équipements communaux :

- STADE DE FOOTBALL MUNICIPAL « LEO LAGRANGE » - Rue des Hayées.
- HÔTEL DE VILLE – Parc Municipal Louis Delhaye – Rue Henri Durre.
- SERVICES TECHNIQUES – 1, Rue Henri Durre.

Aujourd'hui, elle informe le Conseil Municipal qu'il serait judicieux de renforcer et de compléter ce dispositif en implantant, sur la globalité de la commune, un système de vidéo-protection plus performant et de modifier le système existant devenu obsolète.

Elle explique à l'Assemblée que ce projet permettrait :

- De remplacer le système mis en place en 2014.
- De lutter plus efficacement contre certaines formes de délinquances (cambriolage, insécurité routière, rodéos sauvages, vols de fleurs ou de plaques dans le cimetière communal ...) touchant directement la population.
- De sécuriser des points sensibles.
- De produire un effet dissuasif.
- De faciliter dans certains cas les enquêtes judiciaires.
- D'assurer une sécurité optimale pour la population.

A cet effet, elle indique au Conseil Municipal qu'une étude a été réalisée en collaboration avec le référent de sûreté de la Direction, Départementale de la Sécurité Publique du Nord et le Commissariat de VALENCIENNES.

Ainsi cette étude prévoit l'installation d'environ 27 caméras sur différents points stratégiques de la Commune.

Madame le Maire précise à l'Assemblée que :

000005

Envoyé en préfecture le 05/03/2022

Reçu en préfecture le 05/03/2022

Affiché le  cette opération s'élève à  
ID : 059-215902073-20220305-5\_2022-DE

- D'une part, le montant total de cette opération s'élève à 76 895,00 € Hors Taxes.
- D'autre part, la Commune peut bénéficier d'une subvention du Conseil Régional « DES HAUTS-DE-FRANCE ».

Elle indique au Conseil Municipal qu'afin de solliciter cette subvention, il est nécessaire d'établir un plan de financement prévisionnel Hors Taxes.

A cet effet, Madame le Maire présente à l'Assemblée le plan de financement prévisionnel Hors Taxes suivant :

### **PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HORS TAXES**

DEPENSES EN EUROS	MONTANT	RECETTES EN EUROS	MONTANT
Acquisition matériel enregistreur	3 660,00 €	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD 2022) – Programme « S » - 50 %	38 447,50 €
Caméra Hôtel de Ville	1 365,00 €	Conseil Régional « DES HAUTS DE FRANCE » – Subvention à la mise de place de la vidéo protection – 30 %	23 068,50 €
Caméra Ecole Elémentaire CENTRE	250,00 €		
Caméra Intersection Rue Henri Durre / Rue Jean Jaurès	2 365,00 €		
Caméra Ecole Maternelle CENTRE	3 915,00 €		
Caméra Place Emile Tabary	4 575,00 €		
Caméra Collège Jean ZAY	4 155,00 €		
Caméra Accueil de Loisirs Sans Hébergement	4 155,00 €		
Caméra Salle « Jean FERRAT »	3 125,00 €		
Caméra Entrée de Ville (Côté FRESNES-SUR-ESCAUT)	4 815,00 €		
Caméra intersection Chaussée BRUNEHAUT / Rue Jean Jaurès	4 525,00 €		

000005

Envoyé en préfecture le 05/03/2022

Reçu en préfecture le 05/03/2022

Affiché le

ID: 059-215902073-20220305-5\_2022-DE

Caméra Groupe Scolaire BRUNEHAUT	1 945,00 €		
Caméra intersection Rue Jean Jaurès / CD 50	4 815,00 €		
Caméra Rue du Chemin Vert	1 365,00 €		
Caméra Rue Irénée Gautier	500,00 €		
Caméra intersection Rue des Sarts / Rue de la Rapaille	1 365,00 €		
Caméra Résidence « La Pastorale »	1 365,00 €	Part à charge Ville – 20 %	15 379,00 €
Caméra Salle des Sports Municipale « Georges DRAUX »	2 730,00 €		
Caméra Cimetière Communal	1 365,00 €		
Caméra Stade de Football Municipal « Léo LAGRANGE »	2 730,00 €		
Travaux câblage	19 850,00 €		
Location camion nacelle	1 960,00 €		
<b>COÛT GLOBAL HORS TAXES DU PROJET</b>	<b>76 895,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>76 895,00 €</b>

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OUI l'exposé de Madame le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE ;

APPROUVE :

- Le nouveau projet de vidéo-protection.
- Le plan de financement prévisionnel Hors Taxes précité.

AUTORISE Madame le Maire à :

- Solliciter auprès des services du Conseil Régional « DES HAUTS-DE-FRANCE » la subvention d'un montant de : **23 068,50 €**.
- Signer le dossier de demande de subvention ainsi que tous les documents juridiques et comptables relatifs à cette affaire.

S'ENGAGE à financer cette opération à hauteur du montant qui lui sera imputable.

DIT que les crédits afférents à ce projet seront inscrits au Budget Primitif 2022, compte n° 21568 / 9279.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
J. LEGRAND-DELHAYE.  
(NORD)